

## FORMATION PLAGE

# CADRE LÉGISLATIF & RÉGLEMENTAIRE 2022

DIRECTIVE EUROPÉENNE, COBRACE, ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT,  
ARRÊTÉS MINISTÉRIELS, PROTOCOLE PLAGE, CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE



Name :

JOHAN DEBRUYNE

7 OCTOBRE 2022

# L'ÉQUIPE PLAGE



**Magali Bodart**

Chef de Service  
Référente Technique & IPMVP



**Johan Debruyne**

Référent Textes légaux & Outils



**Tiziana D'Eramo**

Référente Procédure admin. & Plateforme web



# CADRE LÉGAL

## PLAGE - CADRE LÉGAL



# CADRE LÉGAL

# 1

## DIRECTIVE EUROPÉENNE

Directive européenne 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique



inspiration by think

### **Art. 5: Rôle exemplaire des bâtiments appartenant à des organismes publics**

- 3% Surface des bâtiments chauffés/refroidis appartenant au gouvernement central et occupés par celui-ci rénovés chaque année
- Seuil minimal de 250 m<sup>2</sup>
- Bâtiment = enveloppe, équipements et éléments liés à l'exploitation et à l'entretien

### **Art. 7: Mécanisme d'obligation en matière d'efficacité énergétique**

- Objectif cumulé d'économies d'énergie au stade de l'utilisation finale
- Réduction de 1,5% en volume de vente annuelles d'énergie

➤ **PLAGE = mesure alternative en RBC**



# CADRE LÉGAL



Designed by iStock

## ORDONNANCE DE LA RBC

Ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Énergie (Cobrace)

# 2

## Principes généraux du PLAGE

- Définitions (Art. 1.3.1 et Art. 2.1.1)
- Objectif chiffré (Art. 2.2.21)
- Public Cible (Art. 2.2.22 et Art. 2.4.3)
- Processus cyclique, phases, principaux actes et délais (Art. 2.2.23 et 2.2.24)
- Amende administrative (Art. 2.6.3)
- Sanctions pénales (Art. 2.6.6)



# CADRE LÉGAL

# 3

## ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT BXL

Arrêté du 14 juin 2018 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au PLAGE



Logo of the Region of Brussels-Capital

## Modalités pratiques du PLAGE

- Définitions (Art. 2)
- Protocole PLAGE et outils (Art. 3 et Annexe 1)
- Phase 0 (Art. 3)
- Phase 1 (Art. 5 à 10 et Annexes)
- Phase 2 (Art. 11 à 16)



# CADRE LÉGAL

# 3

## ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT BXL

Arrêté du 14 juin 2018 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au PLAGE



## Modalités pratiques du PLAGE

- Obligations du coordinateur (Art. 17)
- Obligations de l'organisme (Art. 18)
- Formation spécifique PLAGE (Art. 19 à 23 + Annexe)
- Procédure en cas de système équivalent (Art. 24 + AM)
- Procédure en cas d'audit énergétique (Art. 25)



# CADRE LÉGAL

## ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêtés ministériels du 7 novembre 2018  
relatifs aux échelles d'effort et à la  
procédure en cas de système équivalent

# 4

## Arrêtés ministériels du 07/11/18



- Fixant les échelles d'effort dans le cadre de la détermination de l'objectif chiffré du PLAGE (échelles d'effort pour 13 catégories)



- Fixant les modalités et les conditions de la procédure en cas de mise en œuvre d'un système équivalent au PLAGE (ISO 50001, procédure simplifiée)





# CADRE LÉGAL

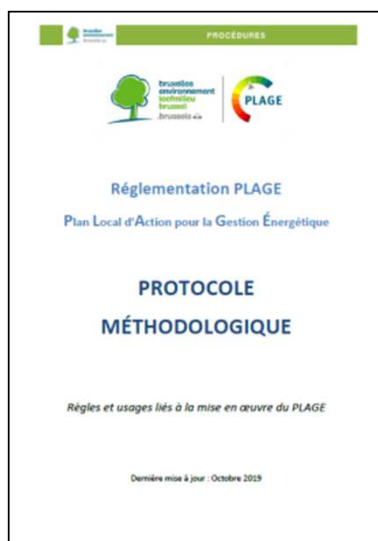
# 5

## PROTOCOLE PLAGE

Protocole méthodologique fixant les lignes directrices à suivre pour la mise en oeuvre pratique du PLAGE



inspired by @freemk



## Protocole PLAGE

- **Intègre toutes les dispositions légales précitées**
- Document de référence central
- Reprend toutes les modalités pratiques et réglementaires liées à la mise en œuvre du PLAGE



Pour vous aider

# CADRE LÉGAL



ministère de la Santé

## CIRCULAIRE MINISTERIELLE

Circulaire ministérielle du 18 octobre 2021  
Phase de programmation de 18 mois et année  
de référence 2018 ou 2019

# 6

## Circulaire Ministérielle du 18 octobre 2021 : suite à la situation sanitaire

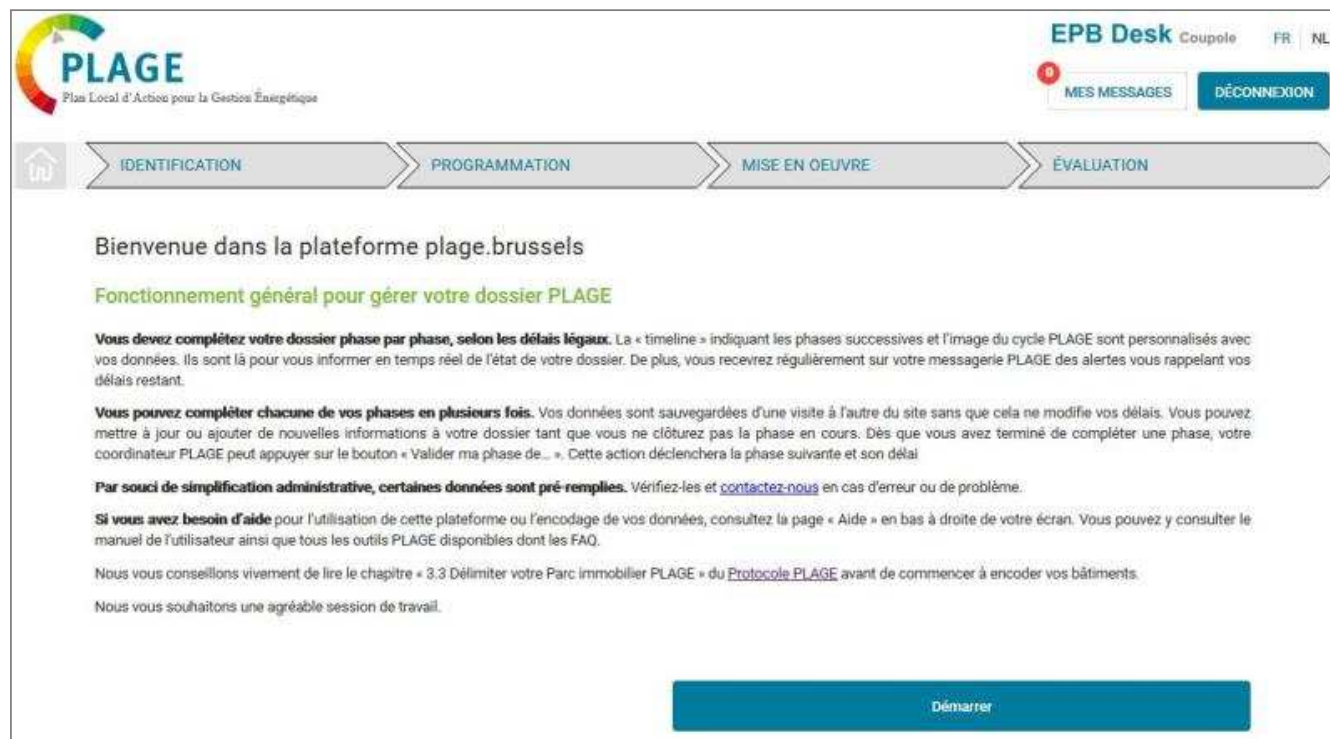
- A. Le délai de la phase de Programmation a été prolongé jusqu'au 31 mars 2023
- B. Les définitions de « période de référence A », s'entend comme permettant à l'organisme d'utiliser les périodes de consommation prenant cours en 2018 ou en 2019.



# CADRE LÉGAL

## Outils

Plateforme web <https://plage.peb-epb.brussels/>



The screenshot shows the PLAGE web platform interface. At the top left is the PLAGE logo with the text 'Plan Local d'Action pour la Gestion Énergétique'. At the top right, it says 'EPB Desk Coupole' with language options 'FR' and 'NL', and buttons for 'MES MESSAGES' and 'DÉCONNEXION'. Below the header is a navigation bar with four steps: 'IDENTIFICATION', 'PROGRAMMATION', 'MISE EN ŒUVRE', and 'ÉVALUATION'. The main content area has a heading 'Bienvenue dans la plateforme plage.brussels' and a sub-heading 'Fonctionnement général pour gérer votre dossier PLAGE'. The text explains that users must complete their dossier phase by phase, according to legal deadlines, and that the timeline and cycle image are personalized with their data. It also states that users can complete each phase multiple times, as data is saved between visits. A 'Par souci de simplification administrative, certaines données sont pré-remplies' section mentions that users should check and contact support if there are errors. A final note advises users to read chapter 3.3 of the PLAGE Protocol before starting to encode their buildings. A large blue 'Démarrer' button is at the bottom right.



# PLAGE – INFO & HELPDESK

[www.environnement.brussels/plage](http://www.environnement.brussels/plage)

<https://plage.peb-epb.brussels/>



Contact : 0800 85 775  
[facilitateur@environnement.brussels](mailto:facilitateur@environnement.brussels)

